
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

5^{ème} RÉUNION DE 2011

Séance du 17 novembre 2011

CG 11/5^{ème}/VI-05

L'an deux mil onze, le 17 novembre, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents : MM, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié ;

Absents excusés ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Cambon, Marty Michel et Moignard.

**PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ AGRIMIP INNOVATION
PROJET “ POMMES ZERO RESIDU ”**

L'agriculture et les agro-industries constituent l'un des principaux piliers de l'économie de notre département. C'est dans ce cadre que le Conseil Général de Tarn-et-Garonne a pris part, dès décembre 2007, à la création d'un pôle de compétitivité régional AGRIMIP INNOVATION.

Ce pôle de compétitivité a pour vocation de fédérer les acteurs des secteurs agricoles et agro-industriels en Midi-Pyrénées (PME innovantes, exploitants agricoles, grands groupes, établissements de formation et de recherche, etc.). Il vise également à favoriser l'émergence de projets de recherche et développement collaboratifs entre les industriels, les laboratoires et les universités.

AGRIMIP INNOVATION regroupe à ce jour 206 adhérents (146 entreprises, 25 acteurs de la recherche, structures de transfert et de formation et 35 institutions) et compte à son actif 194 projets labellisés pour un montant total de 420,6 millions d'euros et 49,6 millions d'euros de subventions obtenues.

En Tarn-et-Garonne, le partenariat noué entre le Conseil Général et AGRIMIP INNOVATION (cf. rapport DM2 2007) a été concrétisé par l'organisation d'un relais départemental animé par l'Agence de Développement Économique du Tarn-et-Garonne (ADE82). Ce relais a notamment permis de structurer les démarches de notre filière arboricole autour d'axes thématiques majeurs tels que l'identité et la qualité des produits, la sécurité alimentaire, le respect des nouvelles normes réglementaires, la naturalité et le goût.

I – LE BILAN DU PÔLE EN TARN-ET-GARONNE

Depuis sa création en 2007, le Pôle de Compétitivité Agrimip Innovation et son relais local animé par l'ADE82 ont accompagné 7 projets jusqu'à la labélisation. Il s'agit des projets :

- “ Ethylène Sensor ” avec la société ABSOGER,
- “ Fos de Fruits ” et “ Fructose ” avec NUTRITIS,
- “ Geowine ” avec PROOFTAG,
- “ Pouch Pack ” avec COOPEX,
- “ Oleovision ” auquel participe la société “ Biscuits Poult ”,
- “ Bousquet-Melou ” qui implique la SEAM (Société d'Exploitation des Abattoirs de Montauban).

Ces 7 projets totalisent un investissement global de 9,9 M € d'investissements pour 5 M€ de subventions accordées dont 1,2 M€ versés aux entreprises du Tarn-et-Garonne.

II – LE PROJET “POMMES ZÉRO RÉSIDU”

Depuis maintenant plus d'un an, c'est un nouveau projet que les entreprises du département ont décidé de lancer : le projet “ Pommes Zéro Résidu ”.

Ce projet représente un enjeu considérable pour la filière fruit du département de Tarn-et-Garonne. Il consiste en effet à lancer un programme de Recherche & Développement sur trois ans, dans le but de réduire massivement la présence de produits phytosanitaires dans la production, le conditionnement et la distribution des pommes.

Pour ce faire, ce sont les plus grands noms du secteur du fruit Tarn-et-Garonnais qui se sont associés : la société BLUE WHALE (82), la MAF AGROBIOTIC (82) et ABSOGER (82). Ils bénéficieront du soutien de METEO FRANCE (31), du CEFEL (82) et des centres de recherche toulousains (LAAS-CNRS, ENSIACET, ENSEIHT, ENSAT) qui apporteront au projet leurs compétences et leur expertise.

Le projet comporte quatre modules ou groupes de travail :

- module 1 (BLUE WHALE) : favoriser les actions aux vergers,
- module 2 (ABSOGER) : réduire les traitements pendant la phase de conservation,
- module 3 (MAF RODA) : éliminer les résidus en fin de chaîne et contrôler, évaluer les produits en fin de parcours,
- module 4 (ENSAT) : suivre et analyser les résultats.

Le coût total du projet est estimé à environ 3 millions d'euros sur lequel les entreprises privées seront amenées à financer environ 46 %, le reste étant attendu de l'Etat à travers le Fonds Unique Interministériel (FUI).

En un an ce projet a fait l'objet de nombreuses réunions de travail au Conseil Général et dans les entreprises. Il a reçu l'appui du Président d'Agrip Innovation, Monsieur Alain Chatillon, lors du dernier comité de pilotage du 30 septembre dernier.

Lors de ce comité, il a été acté de présenter ce projet au prochain appel à projets du FUI de novembre 2011. Compte-tenu de la complexité du dossier, les entreprises et Agrip Innovation ont souhaité se faire accompagner par un cabinet spécialisé.

Après une consultation publique et face à la nécessité de déposer un dossier rapidement (FUI de Novembre 2011), il a été décidé que l'ADE82 coordonne cette prestation d'accompagnement du consortium jusqu'au dépôt du dossier final. Cela consiste notamment à confier à un prestataire :

- une analyse préliminaire du projet et un cadrage par rapport aux attentes du FUI,
- l'animation de réunions préparatoires au montage du projet,
- la rédaction de la présentation détaillée du projet selon un canevas qui répond à tous les critères d'évaluation du FUI,
- la rédaction et la soumission en ligne des autres documents constitutifs du dossier dont notamment un projet d'accord de consortium,
- la rédaction d'un dossier de labellisation pour AGRIMIP INNOVATION.

Cette démarche représente un coût de 20 000 € TTC que je vous propose de prendre en charge sous la forme d'une subvention exceptionnelle à l'attention de l'ADE82. Je vous précise que les crédits correspondants avait été inscrits lors d'une précédente assemblée plénière mais n'avaient pas été consommés.

J'attire votre attention sur l'importance de ce projet pour notre territoire, puisqu'il vient conforter le pôle fruitier et les actions de recherche et développement de nos entreprises les plus emblématiques. Il permet notamment à la société BLUE WHALE de porter plus loin la performance de la filière fruitière de Tarn-et-Garonne. Il offre aussi des perspectives d'amélioration importante du point de vue sanitaire qui correspondent aux attentes des consommateurs.

Les retombées de ce projet sont importantes tant en termes d'innovation (instrumentation, matériel agricole...) et de marchés, que d'emplois, confortant ainsi le positionnement de notre filière arboricole au plan régional, national et inter-national..

Pour finir, je vous précise que, si le projet est labellisé par Agrimip Innovation et que l'Etat le retient au titre du FUI, les collectivités locales (Région, Département, Intercommunalités) seront associées au plan de financement. Le moment venu, nous aurons donc à nous prononcer sur la participation du Conseil Général au financement de ce projet.

Compte tenu de ces éléments, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte du bilan du pôle de compétitivité Agrimip Innovation dans le département et de l'avancement du projet "Pommes zéro résidu";
- Confirme l'ADE82 dans son rôle de relais départemental du pôle AGRIMIP INNOVATION, apportant suivi et animation aux projets du pôle en Tarn-et-Garonne ;
- Accorde à l'ADE82 une subvention exceptionnelle de 20 000 € imputée sur la ligne budgétaire AGRI 65683791, afin de lui permettre d'accompagner le dépôt du dossier "Pommes zéro résidu" au Fonds Unique Interministériel.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,